



Ciné Manivel
12 Quai Jean Bart 35600 Redon
SIRET : 950 469 494 00021
02 99 72 41 69
direction@cinemanivel.fr

CINÉMA EN PLEIN AIR / FICHE TECHNIQUE

APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2023

À retourner signée avec le devis

DÉROULE DE LA PRESTATION

- En amont de la séance :
 - Choix et validation du site
 - Validation de la programmation et négociation avec les ayant-droits
 - **Demande d'autorisation par l'Organisateur auprès de la DRAC et du CNC (voir Article 4 des Conditions de Prestations)**

- Préparation de la séance : réception du film, test, vérification du matériel

- La séance de cinéma :
17h / 18h00 - arrivée de l'équipe technique, déchargement du matériel et installation. Le responsable électricien mandaté par l'Organisateur devra être présent et joignable pendant toute la durée de la séance. L'Organisateur peut également mettre à disposition une ou deux personnes pour donner un coup de main.

20h00- repas des techniciens

22h-23h30 selon luminosité - projection du film

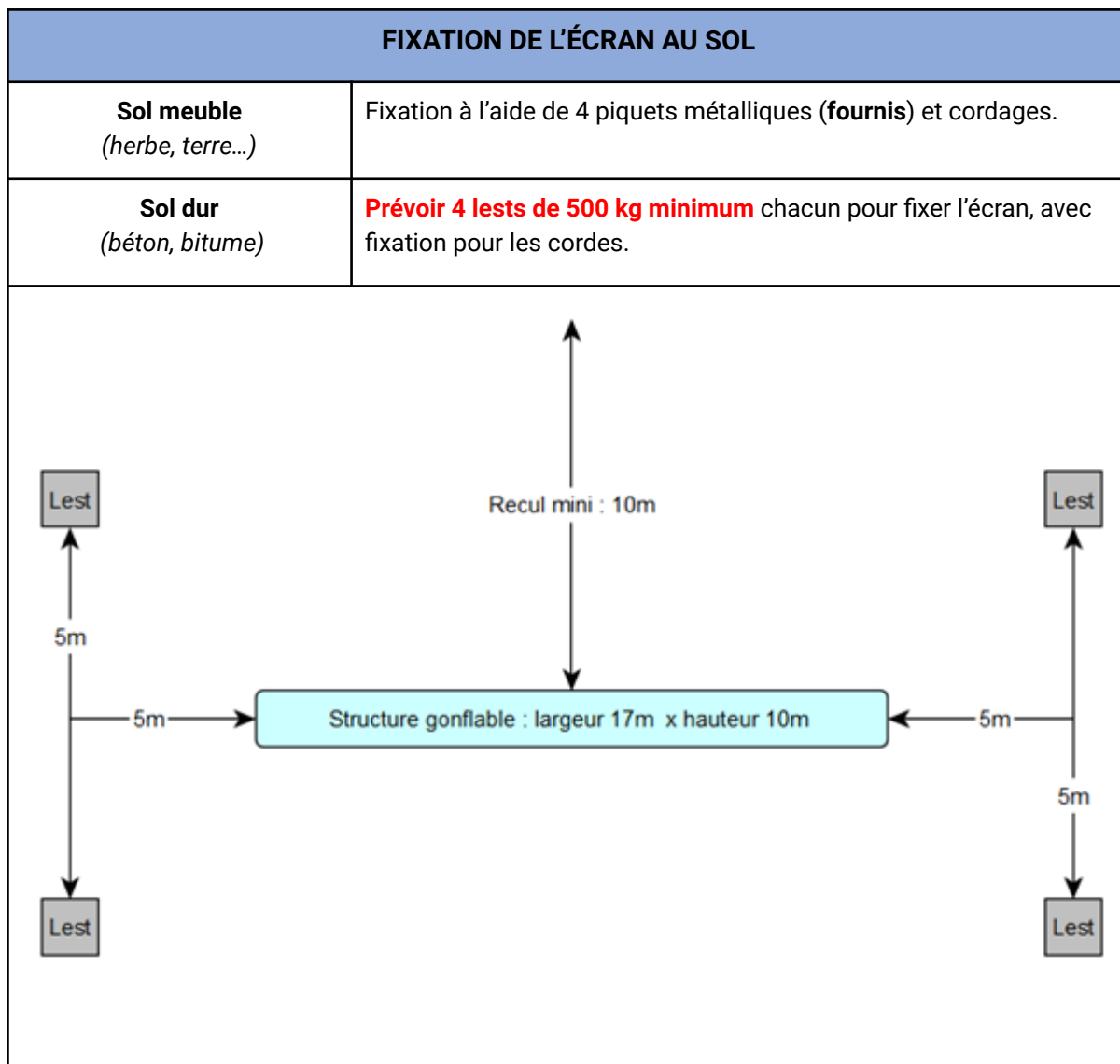
00h-1h30 selon durée du film - rangement du matériel

Retour au Ciné Manivel selon distance.

MATÉRIEL COMPRIS DANS LA PRESTATION	
Projection	<p>Projecteur cinéma numérique Christie – Lampe xénon 6Kw Objectifs adaptés aux dimensions du site.</p> <p>La projection est réalisée à partir du camion de transport. Un espace doit être réservé autour du camion selon les conditions de circulation du public.</p>
Sonorisation	<p>Processeur son Dolby</p> <p>Chaîne sonore 5.1</p> <p>1 Microphone HF</p>
Écran	<p>Structure gonflable : largeur 17m x hauteur 10m</p> <p>Toile de projection : Format scope 2,39 (12,5m x 5,23m)</p>
Transport	<p>Utilitaire 20m³ avec hayon</p> <p><i>Long. 6.60m – Larg. 2.20m – Haut. 3.50m (dimensions indicatives)</i></p>
Éclairage	<p>Éclairage <u>décoratif</u> de l'écran via 2 spots (avant/après la projection)</p>

À PRÉVOIR PAR L'ORGANISATEUR	
Électricité	<p>Coffret forain équipé P17 : 32A avec protection par un disjoncteur tétrapolaire 32A/30mA (3 phases + neutre + terre – 30A par phase)</p> <p>L'Organisateur mettra à disposition des techniciens du Prestataire un responsable de la fourniture d'électricité, pendant toute la durée de prestation.</p> <p>Nom du responsable :</p> <p>Numéro de téléphone portable :</p>
Éclairage	<p>L'Organisateur prévoit un éclairage de la zone spectateurs et des cheminements pour la sortie du public en toute sécurité à la fin de la projection.</p>
Confort du public	<p>Chaises, transats et matériel d'accueil du public</p>

CONDITIONS TECHNIQUES DE PROJECTION	
Validation du site	<p>Dans la mesure du possible, le technicien du Prestataire se rend sur le site prévu par l'Organisateur de la séance pour validation. À défaut, un échange téléphonique avec le responsable sur place et des photos du site peuvent suffire.</p> <p>L'organisateur produit une demande d'autorisation d'occupation de l'espace, si elle est nécessaire, sera mise à disposition des autorités.</p>
Surface conseillée	Le site de projection sera d'une dimension minimale de 50m x 30m , plat, et si possible enherbé.
Pollution lumineuse	<p>Une attention sera portée à l'éclairage public pouvant impacter la projection.</p> <p>Une demande d'extinction de l'éclairage public sera demandée en mairie par l'Organisateur, le temps de la projection du film.</p>
Sécurité	<p>Les conditions d'accueil du public devront respecter les règlements de sécurité incendie, notamment la prévision de l'évacuation du site en urgence et les points de rassemblement.</p> <p>Les agents de prévention, secouriste, personnel SIAAP ou pompiers le cas échéant sont sous la responsabilité de l'Organisateur.</p>
Lancement de la séance de cinéma	La projection démarre après le coucher du soleil, une fois l'obscurité atteinte (après le crépuscule, qui dure environ 30 minutes).



L'Organisateur :

Date :

Signature et Cachet,

Précédés de la mention « Bon pour accord »